



Communiqué de Presse de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

17 janvier 2011

Saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour le Projet de ligne à grande vitesse PARIS-ORLEANS-CLERMONT FERRAND-LYON.

Comme l'avait annoncé le Préfet Coordonnateur Patrick STEFANINI lors du Comité de Pilotage du 5 Janvier et Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO MORIZET Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, lors de sa Rencontre avec les membres du bureau de l'Association le 11 janvier, la CNDP a été saisie ce jour du dossier du projet de ligne nouvelle Paris Orléans Clermont Lyon.

Conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante, chargée de « *veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ».

La mission de la CNDP consiste :

- à s'assurer que soit délivrée toute l'information dont le public a besoin pour participer au débat en toute connaissance de cause,
- à stimuler et à garantir la pleine et libre expression des opinions sur le projet soumis au débat,
- à prendre en compte toutes les opinions exprimées.

Une fois saisie, la CNDP décide d'organiser un débat public dans la mesure où elle estime que l'état du dossier le permet.

Si la CNDP décide d'organiser un débat public, elle met en place une Commission particulière du débat public (CPDP) pour préparer et animer le débat.

Après validation du dossier support réalisé par RFF, la CNDP fixe les dates et le programme du débat public dont la durée est en général de quatre mois.

Dans les deux mois suivant la clôture du débat public, la CPDP établit un compte-rendu qui prend en compte l'ensemble des opinions exprimées.

Dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, RFF doit se prononcer, par un acte qui est publié au Journal Officiel, sur le principe et les conditions de la poursuite du projet.

Rémy POINTEREAU, Président de l'Association TGV Grand Centre Auvergne se félicite de la tenue du calendrier, et souhaite que la tenue du débat public se réalise à l'automne 2011, comme prévue. Elle appuie ce projet dans un esprit de grande ouverture et se mobilise sans perdre un instant pour que rien ne vienne contrarier un calendrier aujourd'hui réaliste avec l'objectif d'un TGV en 2020. Le Président Rémy POINTEREAU le confirmera à Bourges lors de notre prochaine table ronde le 11 février prochain.